



Reprise d ancienneté catégorie c hospitalier

Par **toulon**, le **21/02/2009** à **20:52**

bonjour,je suis titulaire depuis le 1 aout 2005 en hospitalier catégorie c.. Je ne savais pas que j avais 6 mois pour demander une reprise d ancienneté.Ma direction vient de le faire automatiquement lors de nouvelles titularisations. Si j en fais la demande ,quel risque juridique j encours avec ma direction ,comment cela se passe t il et cela en vaut il la peine.Sachant que cela passera par un tribunal Merci d avance